



CENTRE DE DANSE ET DE FITNESS DE DARDILLY

Mairie de Dardilly 69570 Dardilly

Contact: ilorenzen@cdfd.fr tel: 0661096075 - Site internet : www.cdfd.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

[Merci de remplir UN bulletin par COURS]

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

EMAIL :

NEE LE :

COURS :

Représenté(e) par

NOM :

PRENOM :

ADHESION

Signature

J'atteste avoir pris connaissance des statuts (sur le site internet ou sur demande auprès de l'association) et du REGLEMENT INTERIEUR (joint à cette fiche) de l'association, m'engage à en respecter toutes leurs dispositions, et remplir toutes les conditions requises pour pouvoir être membre.

DROIT A L'IMAGE

Signature

J'autorise l'association CDFD à utiliser tout document iconographique (photo, vidéo, ...) où figure l'élève pris dans le cadre de ses activités. Ces documents sont susceptibles d'être utilisés par l'association pour sa communication interne et externe (plaquette, site web, ...).

AUTORISATION PARENTALE

Signature

Le représentant désigné ci-dessus autorise les responsables de l'association CDFD à prendre toutes les dispositions utiles en cas d'accident survenant à son enfant pendant les cours.

PAIEMENT (Récapitulatif sur le bulletin d'inscription du cours) :

Dardillois ou Extérieur : Tarif trimestriel correspondant aux cours de **chaque MEMBRE (M)**.

	Adhésion/An		DANSE et STREET JAZZ				YOGA		Gym- Zumba	
	/pers	3pers	Eveil-Initiation	1h-1h15	1h30	2 cours	Enfants	Adultes	1h00	2h00
<input type="checkbox"/> D	15€	30€	75€	90€	95€	140€	90€	90€	65€	110€
<input type="checkbox"/> E	25€	50€	80€	95€	100€	150€	95€	95€	70€	120€
(M)1										
(M)2										
(M)3										
			Cotisation / Trimestre =							

Adhésion à Ajouter sur 1^{er} chèque

Banque

N°

Montant Date

Dardillois COLLEGIENS : N'oubliez pas de demander votre PASS SPORT CULTURE en Mairie et nous le signaler lors de l'inscription

REMBOURSEMENT : L'adhésion reste acquise, seule est remboursable la cotisation à concurrence d'un Trimestre pour maladie (sur certificat médical) ou pour déménagement (en dehors de la commune).